|  |
| --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** |
| Addendum 1 à la Circulaire administrative**CA/245** | Le 15 avril 2019 |
|  |
|  |
| **Aux Administrations des États Membres de l'UIT et aux observateurs à la CMR‑19** |
|  |
|  |
| Objet: | **Conférence mondiale des radiocommunications de 2019 (CMR-19) – Soumission de propositions à la CMR‑19 et disponibilité des documents de conférence** |
|  |
|  |

Invitation, date et lieu

Comme le Secrétaire général l'a annoncé dans les Lettres circulaires [CL-18/49](https://www.itu.int/md/S18-SG-CIR-0049/en), [DM-18/1005](https://www.itu.int/md/S18-DM-CIR-01005/en) et [DM‑18/1006](https://www.itu.int/md/S18-DM-CIR-01006/en) en date du 11 novembre 2018, la [Conférence mondiale des radiocommunications de 2019 (CMR-19)](https://www.itu.int/en/ITU-R/conferences/wrc/2019/Pages/default.aspx) aura lieu du 28 octobre au 22 novembre 2019, au Centre international de congrès de Charm el-Cheikh (SHICC), immédiatement après l'[Assemblée des radiocommunications de 2019 (AR‑19)](https://www.itu.int/en/ITU-R/conferences/RA/2019/Pages/default.aspx).

La Circulaire administrative [CA/245](http://www.itu.int/md/R00-CA-CIR-0245/en), datée du 13 février 2019, a fourni aux participants des précisions sur la CMR‑19 afin de les aider dans leur travail de préparation. L'objet du présent Addendum à la Circulaire administrative CA/245 est d'apporter des précisions supplémentaires pour la préparation de la CMR-19, en particulier concernant la soumission de propositions à la Conférence et la disponibilité des documents de conférence.

Soumission de propositions à la CMR-19

Il est rappelé aux États Membres et à l'État de Palestine qu'ils doivent se reporter à la Circulaire administrative [CA/245](http://www.itu.int/md/R00-CA-CIR-0245/en) en ce qui concerne la soumission de leurs propositions pour les travaux de la CMR-19. En particulier, conformément à la Résolution 165 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, le délai fixe pour la présentation de toutes les contributions est établi à vingt et un (21) jours calendaires au plus tard avant l'ouverture de la Conférence (soit au **7 octobre 2019**), afin de pouvoir assurer leur traduction dans les délais voulus et leur examen approfondi par les délégations.

Les propositions doivent être soumises par courriel au Secrétariat à l'adresse wrc19@itu.int par le personnel accrédité et/ou le coordonnateur désigné de l'administration concernée.

Il est instamment demandé aux États Membres et à l'État de Palestine d'accorder toute l'attention voulue à la préparation initiale des propositions afin de limiter la nécessité d'apporter des révisions à ces documents. Afin de respecter les [numéros 41 et 42](http://www.itu.int/net/about/basic-texts/rules.aspx#8) des Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions de l'Union en ce qui concerne la présentation des propositions soumises à la Conférence, le Secrétariat a rédigé des [lignes directrices pour la présentation des propositions à la CMR-19](https://www.itu.int/oth/R0C04000038/en), disponibles sur le site web de la CMR-19 à l'adresse [www.itu.int/go/WRC‑19](http://www.itu.int/go/WRC19).

En outre, les États Membres et l'État de Palestine sont vivement encouragés à utiliser l'**Interface pour les propositions aux conférences (CPI) en vue de la CMR-19**, outil électronique en ligne de l'UIT destiné à faciliter la préparation des propositions soumises à la CMR-19, à optimiser leur traitement par le Secrétariat et à accélérer leur publication dans les six langues de l'Union. Cet outil est également disponible sur le [site web de la CMR-19](http://www.itu.int/go/WRC-19), avec son guide de l'utilisateur.

Disponibilité des documents établis avant et pendant la CMR‑19

Conformément au numéro 8 de l'Annexe 2 de la Décision 5 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires et afin de réduire le coût de la documentation des conférences de l'UIT, **la CMR‑19 se déroulera sans aucun document papier**. Tous les documents seront diffusés sous forme électronique sur le site web de la CMR‑19, y compris les Actes finals provisoires de la Conférence, qui seront mis à disposition sur support électronique uniquement.

Des équipements de réseau local hertzien seront à la disposition des délégués dans les salles de réunion.

Le **Système de gestion des propositions soumises à la CMR-19**, qui facilite l'accès en ligne aux propositions pour les travaux de la Conférence, sera également mis à disposition sur le site web de la Conférence, avec d'autres outils électroniques (un [compte TIES UIT](https://www.itu.int/en/ties-services/Pages/default.aspx) est nécessaire).

Politique d'accès aux documents

Conformément à la [Politique de l'UIT en matière d'accès à l'information/aux documents](https://www.itu.int/en/access-policy/Pages/default.aspx), les documents de la CMR-19 seront mis à disposition comme suit:

– Les contributions soumises au Secrétariat seront librement accessibles, sauf lorsque l'entité qui soumet un document demande au Bureau de restreindre son accès via le système [TIES](http://www.itu.int/ties). En pareil cas, l'entité qui soumet le document est encouragée à fournir, chaque fois que possible, une version simplifiée accessible au public. Les entités qui soumettent un document sont seules habilitées à déterminer si leur document contient des renseignements dont l'accès devrait être restreint.

– Les contributions émanant du Secrétaire général ou du Directeur du Bureau des radiocommunications seront librement accessibles.

– Les Actes finals de la CMR-19 et les documents finals seront accessibles au public, tandis que l'accès aux documents de conférence internes (par exemple les documents établis par les commissions de la conférence) sera réservé aux titulaires d'un compte TIES.

Synchronisation des documents de la CMR‑19

Le Secrétariat mettra en place l'application ITU WRC-19 Sync, accessible sur le [site web de la CMR‑19](https://www.itu.int/en/ITU-R/conferences/wrc/2019/Pages/default.aspx), qui permet de synchroniser les documents de la CMR-19 sur le disque local des ordinateurs individuels avant et pendant la Conférence. Cette application a été configurée de façon à permettre l'accès au serveur de l'UIT et la synchronisation, sur demande, sur la dernière version des documents publiés. Cette application peut être installée à l'aide des identifiants de [compte TIES UIT](http://www.itu.int/ties).

Site SharePoint pour la CMR-19

Un site SharePoint, accessible depuis le [site web de la CMR-19](https://www.itu.int/en/ITU-R/conferences/wrc/2019/Pages/default.aspx), sera mis en place pour la Conférence. Il comportera des sous-sites pour chaque commission et pour chaque groupe de travail de la CMR au sein desquels des «dossiers partagés» seront créés pour faciliter les échanges de documents informels concernant les travaux des différents groupes. Un compte TIES UIT est nécessaire pour accéder au site SharePoint pour la CMR-19.

Informations complémentaires

Veuillez faire parvenir toute question d'ordre général concernant la CMR-19 à l'adresse électronique wrc19contact@itu.int.

Mario Maniewicz
Directeur

**Distribution**:

– Administrations des États Membres de l'UIT

– Observateur (Résolution 99 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires)

– Observateurs qui participent à titre consultatif, conformément aux numéros 278 et 279 de la Convention de l'UIT

– Observateurs des Membres du Secteur des radiocommunications qui ne participent pas à titre consultatif, conformément au numéro 280 de la Convention de l'UIT

– Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications

– Président et Vice-Présidents du Groupe consultatif des radiocommunications

– Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Vice-Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directrice du Bureau de développement des télécommunications